

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_71

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : FRICHE PAPÈTERIE – DEVIS
POUR LE PERMIS D'AMÉNAGER ET
DOSSIER LOI SUR L'EAU**

Date de la convocation : Mercredi 13 mars 2024

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 5 Votants : 33</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD, Bruno STASIAK, Myriam CATTANEO (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Marc GAUTHIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Christiane BROTO-SIMON à Evelyne LABRUDE, Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Pierre BAFFERT à Raphaël MAISONNIER.</p>
---	---

CONSIDÉRANT la compétence développement économique de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,
CONSIDÉRANT la délibération N°22_003 du 15 février 2022 engageant le projet de requalification de la papèterie des deux Guiers,
CONSIDÉRANT la délibération N°23-185 du 14 novembre 2023 acceptant l'offre du bureau Alp'études pour la maîtrise d'œuvre afin de réaliser l'aménagement de la future zone économique
CONSIDÉRANT la nécessité de déposer 2 permis d'aménager ainsi qu'un Dossier Loi sur l'Eau dans le cadre de ce futur aménagement,
CONSIDÉRANT le devis proposé par le bureau Alp'études pour la réalisation du Dossier Loi sur l'Eau pour un montant de 3 850€ HT,
CONSIDÉRANT le devis proposé par le bureau Alp'études pour la réalisation du permis d'Aménager pour un montant de 5 150€ HT,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président,

- **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**
- **VALIDE** les devis du bureau Alp'études pour les deux permis d'aménager et le dossier loi sur l'eau pour un montant respectif de 5 150€ HT et de 3 850€ HT.
 - **AUTORISE** la Présidente à signer ces devis.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 3 avril 2024

La Présidente,
Anne LENFANT.

